

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Evaluations-nationales-de-mi-CP-la-surcharge-de-travail-est-toujours-la>



École & société

Évaluations nationales de mi-CP : la surcharge de travail est toujours là

- Éducation - L'école -

Date de mise en ligne : lundi 10 janvier 2022

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Au vu du contexte pandémique, la saisie des réponses aux évaluations nationales de mi-CP a été prolongée. Pourtant cette saisie implique une surcharge de travail que le ministère doit reconnaître et compenser, et qui n'est absolument pas justifiée dans la situation sanitaire actuelle.

Le SE-Unsa demande la suppression du caractère obligatoire de ces évaluations, et une décharge horaire pour tous les enseignants qui feraient le choix de les faire passer.

Prolongation du calendrier

Tous les professeurs de CP ont l'obligation d'assurer la passation des évaluations nationales de français et mathématiques de mi-CP. Compte-tenu de la situation actuelle, leur passation et la saisie des résultats sont prolongées :

- passation des évaluations du 17 janvier au 4 février ;
- saisie des réponses des élèves du 17 janvier au 11 février.

Pour le SE-Unsa, cette prolongation de calendrier n'est pas une réponse suffisante à la crise sanitaire que traverse l'École.

Dans un contexte aussi perturbé, notamment avec les nombreuses et fréquentes absences d'élèves cas contact ou cas confirmés, le SE-Unsa a demandé la suppression du caractère obligatoire des évaluations de mi-CP.

Surcharge de travail toujours présente

La saisie des résultats des élèves implique également une charge de travail supplémentaire.

En septembre 2021, le SE-Unsa avait écrit au ministre pour lui demander de dégager du temps pour tous les enseignants concernés par la saisie des réponses des élèves. Six heures d'activités pédagogiques ont ainsi été dégagées en réponse à cette demande.

Les évaluations ayant lieu deux fois dans l'année pour les élèves de CP, le SE-Unsa demande que la compensation horaire soit à nouveau mise en oeuvre lors de ces évaluations de mi-CP.

Il est rappelé que « *les parents d'élèves bénéficient d'une présentation individualisée des résultats. Ils seront informés de l'accompagnement adapté mis en place par le professeur* ».

Pour le SE-Unsa, les enseignants sont des professionnels, c'est bien à eux de déterminer comment ils remettront et commenteront les résultats de chaque enfant, que ce soit en transmettant ces informations aux parents, ou en les rencontrant, à condition que la situation sanitaire le permette.